



APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N° ~~13~~/AONO/C.KAR-HAY/CIPM-TR/2025 DU ~~12 FEV 2025~~ 2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE AU MARCHE HOYORO, COMMUNE DE KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY – REGION DE L'EXTREME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINADER- EXERCICE 2025

IMPUTATION :

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de KAR-HAY, Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction d'un magasin de stockage au marché Hoyoro, Commune de KAR-HAY, Département de Mayo-Danay, Région de l'Extrême-Nord.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les travaux en fondation ;
- La Maçonnerie pour superstructure ;
- La charpente et couverture ;
- Les menuiseries bois et métallique ;
- La peinture et le revêtement ;
- L'électricité ;
- La vitrerie ;
- VRD et Divers.

3- PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une connaissance avérée dans le domaine des bâtiments et du Génie Civil.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celles pouvant réaliser les prestations après évaluation approfondie et objective de leur dossier.

4- FINANCEMENT

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de L'Agriculture et du Développement Rural, exercice 2025.

5- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Commune de KAR-HAY, dès 07 heures à 15h heures.

6- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de KAR-HAY, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **Cinquante mille Francs (50 000) francs CFA**, auprès de la Recette Municipale de KAR-HAY sur ordre de recette préalablement signé du Maire de la Commune de KAR-HAY.

7- PRESENTATION DES OFFRES

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe fermée et scellée portant la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par les intercalaires de même couleur.

8- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Commune de KAR-HAY, au plus tard le **12 MARS 2025** à 14 heures, heure locale et devra porter la mention:

**« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONA L OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 03 /AONO/C.KAR-HAY/CIPM-TR/2025 DU 24 FEV 2025 2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN MAGASIN DE STOCKAGE AU MARCHE HOYORO, COMMUNE DE
KAR-HAY, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY- REGION DE L'EXTREME-NORD**

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT).

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues

9- RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devrait joindre à ses pièces administratives une caution de soumission, délivré par la CDEC (caisse des dépôts et consignations), d'un montant **Quatre cent soixante mille (460 000) de francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises(en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

10- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps** le **12 MARS 2025** à 15 heures précises dans la salle de réunions de la Commune de KAR-HAY, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

11- DELAI DE REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **vingt (20) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

12- DELAIS D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions

diverses et court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux, **date de signature de votre contrat**

13- EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes :**

1^{ere} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.

3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnue techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

13.1 Critères éliminatoires

13.1.1 : Pièces administratives

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;

b) Pièce falsifiée ou non authentique.

13.1.2 : Offre technique

a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;

b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;

c) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des cinq dernières années des prestations similaires ;

e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning ;

13.1.3 Offre financière

a) Offre financière incomplète ;

b) Pièces non conformes ;

c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire ;

13.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des cinquante-deux (52) critères essentiels ci-dessous :

a) Présentation sur **3 critères** ;

b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **15 critères** ;

c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **12 critères** ;

d) La méthodologie d'exécution sur **13 critères** ;

e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **09 critères**

14. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maire de la Commune de KAR-HAY, Autorité Contractante, attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée实质上 conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

15- DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

16- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de KAR-HAY.

Fait à KAR-HAY, le 24 FEV 2025

Le Maire de la Commune de KAR-HAY,

(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS :

- PRESIDENT/CDPMMD (pour information)
- ARMP/REN/MRA (pour publication au JDM)
- DDMAPMD/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour information et mémoire)



DANRA Raymond